

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2020

Exécutoire le : 24 JAN. 2020

Affichée le : 24 JAN. 2020

Visée le : 23 JAN. 2020

FINANCES AP/CP 014 – Gorges du Sierroz – Révision n°3

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1 au motif des modifications de calendrier,
Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,*

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil.

Monsieur le Président rappelle que le montant de l'opération a été porté à 2 900 000 € lors de la dernière mise à jour du programme pluriannuel d'investissement, présentée au bureau communautaire le 4 juillet 2019 : cette évolution était notablement rendue nécessaire du fait d'un plus grand linéaire de cheminement en encorbellement, et de la demande expresse de la DREAL pour que soit réalisée une "interprétation" du barrage, permettant de rappeler son histoire après sa destruction nécessaire dans le cadre de la prévention des inondations.

Le montant de l'Autorisation de Programme est donc portée au montant de 2 900 000 euros TTC, conforme aux chiffres du PPI.

Les crédits de paiements sont recalculés au regard des réalisations 2019 et du programme de travaux 2020/2021.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement des gorges du Sierroz.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP014 - Gorges du Sierroz - Révisions

Annexe

OPERATION		APCP014 - Gorges du Sierroz	
Intitulé de l'opération :			
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-11 et 143-11AP		
Montant initial de l'opération :	2 596 808,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 596 808,00 euros	⇨	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 596 808,00 euros	⇨	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 900 000,00 euros	⇨	
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2015	57 890,70		57 890,70
Dépenses réalisées 2016	38 917,80		38 917,80
Dépenses réalisées 2017	27 309,48		27 309,48
Dépenses réalisées 2018	66 379,82		66 379,82
Dépenses réalisées 2019	400 000,00		127 672,75
Dépenses programmées 2020	2 006 310,20		1 000 000,00
Dépenses programmées 2021	-		1 581 829,45
TOTAL	2 596 808,00		2 900 000,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues			Proposé
	dont subventions perçues 2018		2 341 365,00
	dont subventions perçues 2019		0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			475 000,00
Autofinancement			0,00
TOTAL			83 635,00
			2 900 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 014 - Gorges du Sierroz - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3122 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3122-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions